

LE SIGNALLEMENT DOIT DÉCRIRE :



- La situation rencontrée
- Le lieu
- Le lien éventuel avec un type de handicap
- Et d'une manière générale, tous les éléments permettant une meilleure compréhension du défaut d'accessibilité pour faciliter la recherche de solutions.

Vous pouvez également nous suggérer des propositions d'amélioration.

LE SIGNALLEMENT EST À ADRESSER :

Par mail

transports@la-crea.fr

Par courrier

La CREA
14 bis, avenue Pasteur
BP 589
76 006 Rouen Cedex 1

Par fax

02 35 52 68 03

LE FORMULAIRE EST UNIQUEMENT DISPONIBLE :

Sur le site internet de la CREA
www.la-crea.fr

rubrique la CREA Transports



FICHE DE SIGNALLEMENT
ACCESSIBILITÉ AUX TRANSPORTS
EN COMMUN DE LA CREA



FICHE DE SIGNALEMENT

ACCESSIBILITÉ AUX TRANSPORTS EN COMMUN DE LA CREA

LES COORDONNÉES DU DÉCLARANT

(facultatif mais nécessaire si vous souhaitez une réponse personnelle)

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone fixe / mobile : _____

Email : _____

LES COORDONNÉES DE L'USAGER

(si différentes des coordonnées du déclarant)

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone fixe / mobile : _____

Email : _____

Présentez-vous un handicap ?

Oui

Non

Je souhaite être informé(e) des suites réservées à mon signalement par :

Courrier / Téléphone / Email

(barrer les mentions inutiles)

LE SIGNALEMENT CONCERNE :

- Les véhicules
- Les arrêts
- Les agences commerciales
- Les informations aux voyageurs
- Le personnel (conducteur, vérificateur, agents commerciaux, autres...)
- Les règles relatives au voyage
- Le parking du Mont-Riboudet

PRÉCISIONS SUR LE LITIGE :

La commune : _____

La ligne de transport : _____

La direction de la ligne : _____

Le nom de l'arrêt : _____

La date : _____

L'heure : _____

DESCRIPTION DE LA SITUATION :

Par le biais de la fiche de signalement, la CREA souhaite connaître les difficultés et les attentes des usagers en situation de handicap pour progresser ensemble vers une accessibilité des transports pour tous*.

Si vous constatez une situation entravant l'accessibilité aux transports collectifs urbains organisés par la CREA, nous vous remercions de nous le signaler au moyen du formulaire ci-contre.

* La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit la mise en place d'une procédure de « dépôt de plainte » pour tout défaut constaté dans l'accessibilité des transports.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à améliorer l'accessibilité du réseau de transports en commun de la CREA. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au Pôle Transports, Développement des mobilités, 14 bis Avenue Pasteur - BP 589 - 76006 Rouen Cedex1. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.»

